**Réalisation de contre-visites médicales** **auprès des personnels de l’administration pénitentiaire, de l’ENAP, de l’ATIGIP, du SNRP, des services du SG, de la DSJ et de la DPJJ du ministère de la Justice**

**Marché n°24PS5003**

**Acte d’Engagement (AE)**

***Cadre réservé au pouvoir adjudicateur***

**Date de notification** : Date figurant dans PLACE

**Numéro d’engagement juridique (EJ)** :

**Imputation budgétaire :** Années d’imputation : 2025-2029

Code de programme : 107, 310, 166, 182

Article de prévision : 02

**Autres informations** : Code CPV : 85141000-9 Services prestés par le personnel médical.

N° activité : 010703020201 (Gestion des personnels)

N° domaine fonctionnel : 0107-04

N° groupe de marchandise : 45.05.07

N° d’axe d’analyse : 10-AP107177H-HYG&SEC

**I - Identification des parties**

**I.1 - Pouvoir adjudicateur :**

Le ministère de la Justice, Direction de l’administration pénitentiaire (DAP), dont le siège est situé au 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, dûment représentée par Monsieur le Directeur de l’administration pénitentiaire.

Le DAP agit également pour le compte de :

1. École nationale de l’administration pénitentiaire (ENAP) domiciliée 440, avenue Michel SERRES – BP 28 – 47916 Agen cedex 9 ;
2. Agence du travail d’intérêt général et de l’insertion professionnelle (ATIGIP) domiciliée 13, place Vendôme – 75042 Paris cedex 01 ;
3. Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP) domicilié 13, place Vendôme – 75042 Paris cedex 01 ;
4. Secrétariat général (SG) domicilié 13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01 ;
5. Direction des services judiciaires (DSJ) domiciliée 13, place Vendôme – 75042 Paris cedex 01.
6. Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) domiciliée 13, place Vendôme – 75042 Paris cedex 01.

Le changement de domiciliation du pouvoir adjudicateur n’entraîne pas la réalisation d’un avenant.

**Identité et qualité du signataire :** Le représentant du Pouvoir adjudicateur

**Personne habilitée à fournir les renseignements mentionnés à l’article R. 2191-59 du Code de la commande publique :**

Direction de l’Administration Pénitentiaire

Bureau de la performance PS5/Pôle achats

13, place Vendôme

75042 PARIS CEDEX 01

Courriel : [marche-public.dap@justice.gouv.fr](mailto:marche-public.dap@justice.gouv.fr)

**Désignation du comptable assignataire de l’administration centrale :**

Service de contrôle budgétaire et comptable ministériel

13, place Vendôme

75042 PARIS CEDEX 01

**Désignation des autres comptables assignataires :**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Adresse postale des comptables assignataires de paiement*** | |
| **Bordeaux** | DRFIP33 (Nouvelle Aquitaine)  Service facturier n°FAC0000033 - P107 **ou** FACTCCO033 – P912  24, rue François de Sourdis - BP 908 - 33060 BORDEAUX Cedex |
| **Dijon** | DRFIP 21 (Bourgogne) – Service facturier N°FAC0000021  1 bis, place de la Banque - 21042 DIJON Cedex  [dfrip21@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dfrip21@dgfip.finances.gouv.fr) |
| **Lille** | DRFIP 59 (Nord Pas de Calais)  Service facturier n°FAC0000059  82, avenue du Président Kennedy - 59033 LILLE Cedex |
| **Lyon** | DRFIP 69  Service facturier n° FAC0000069  3, rue de la Charité  69002 Lyon  [drfip69@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip69@dgfip.finances.gouv.fr) |
| **Marseille** | DRFIP 13 (Provence Alpes Côte d'Azur)  Service Dépenses – Service facturier n°FAC0000013  16, rue Borde - 13357 MARSEILLE Cedex 20 |
| **Paris** | DDFIP 91 (Essonne)  Division des Opérations et Comptes de l'Etat - Service Facturier n°FAC0000091  27, rue des Mazières - 91011 EVRY CEDEX  Tél : 01.69.13.26.40  [ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr) |
| **Rennes** | DRFIP 35 (Bretagne)  Service Facturier 3 Justice n°FAC0000035  Avenue Janvier - BP 72102 - 35021 RENNES Cedex 9 |
| **Strasbourg** | CGF Justice DDFIP 54 (Meurthe et Moselle)  Service exécutant n° CGFDJUS054  50, rue des Ponts - CO 60069 - 54036 NANCY Cedex |
| **Toulouse** | CGF Justice DRFIP 31  Service exécutant : CGFDJUS031  15, place Occitane  31039 TOULOUSE  [drfip31@dgfip.finances.gouv](mailto:drfip31@dgfip.finances.gouv). |
| **Guadeloupe**  **Guyane**  **Martinique**  **Saint-Pierre-et-Miquelon** | |  | | --- | | Direction Régionale des Finances Publiques de la Martinique  Service exécutant : DAPPFGU972  Jardin Desclieux  BP 654 et 655 - 97263 FORT-DE-FRANCE Cedex | |
| **La Réunion**  **Mayotte** | |  | | --- | | Direction régionale des finances publiques de la REUNION  Service exécutant : DAPPFGU974  7, avenue André-Malraux - 97705 SAINT-DENIS Cedex 9 | |
| **Nouvelle-Calédonie** | |  | | --- | | Direction des Finances Publiques (DFiP) de la Nouvelle-Calédonie  Service exécutant : DAPPFGU988  9 bis, rue de la République - BP C5 - 98844 NOUMÉA Cedex | |
| |  |  | | --- | --- | | **Polynésie Française** |  | | Direction des finances publiques en Polynésie Française  Service exécutant : DSJPFGU987  Immeuble « Résidence Anne-Marie Javouhey  Papeete, Polynésie française |
| **ENAP** | Agent comptable de l’École nationale d’administration pénitentiaire  440, avenue Michel Serres  CS 10028  47916 AGEN Cedex 9 |

**I.2 - Identification du titulaire :**

Je soussigné(e)[[1]](#footnote-1),

agissant au nom et pour le compte de la

au capital de

ayant son siège social :

numéro de téléphone :

Immatriculé(e) :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

En cas de candidature en groupement, le groupement est :

groupement solidaire

groupement conjoint

groupement conjoint avec mandataire solidaire

Dans le cas d’un groupement solidaire, chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement au sens de l’article R.2142-24 du Code de la commande publique.

**II - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Le titulaire déclare avoir pris connaissance et accepter les clauses figurant dans les différentes pièces constitutives du marché.

Par dérogation à l’article 4.1 du CCAG-FCS, les pièces contractuelles du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

* Le présent acte d’engagement (AE) et son annexe financière ;
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) accompagné de ses annexes ;
* Le cadre de réponse technique (CRT) remis dans l’offre ;
* Les bons de commande émis au titre du présent marché ;
* Le cahier des clauses administratives générales applicables (CCAG) aux marchés publics de fournitures et services courants (FCS) approuvés par l’arrêté du 30 mars 2021 (pièce non jointe) ;
* Tout document déposé avec l’offre.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l’ordre dans lequel elles sont énumérées ci-avant.

**Les modifications relatives aux rubriques « imputation budgétaire » ou « autres informations » de la première page du présent document sont internes à l’administration et ne donnent pas lieu à l’établissement d’un avenant. Les changements relatifs aux comptables assignataires ne donnent pas non plus lieu à l’établissement d’un avenant.**

**III - OBJET ET DÉROULEMENT DU MARCHÉ**

III.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de contre-visites médicales consécutives à des absences constatées au travail par des agents du ministère de la Justice ou de contrôles médicaux dans le cadre de congés maladie prolongés.

Il vise à répondre plus particulièrement aux besoins de l’administration pénitentiaire, de l’ENAP, des services de l’ATIGIP, du SNRP, ainsi qu’aux services du secrétariat général (SG), de la direction des services judiciaires (DSJ) et de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du ministère de la Justice, pour la réalisation de contre-visites médicales pendant le congé maladie ordinaire, conformément aux dispositions de l’article 25 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires modifié par le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l’État.

Le marché vise également à répondre aux besoins concernant des contrôles médicaux dans les situations suivantes :

* Contrôle médical pendant le congé longue maladie ou longue durée : examen sur demande de l’administration par un médecin agréé 1 fois par an ([article 36 du décret n°86-442 du 14 mars 86](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000884830/2022-03-15/)) ;
* Renouvellement de temps partiel thérapeutique supérieur à 3 mois : avis du médecin agréé obligatoire ([article 23-5 du décret n°86-442 du 14 mars 1986](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000884830/2022-03-15/)) ;
* Congé pour invalidité temporaire imputable au service : expertise médicale par médecin agréé lorsque des circonstances particulières paraissent détacher l’accident du service ([article 47-4 du décret n°86-442 du 14 mars 86](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000884830/2022-03-15/)) et examen obligatoire une fois par an au-delà de 6 mois de prolongation du congé initialement accordé ([article 47-10 du décret n°86-442 du 14 mars 86](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000884830/2022-03-15/)).

III.2 Déroulement du marché

Le présent marché, mono-attributaire, s’exécute par l’émission de bons de commande au fur et à mesure de l’apparition des besoins.

III.3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois à compter du 01er juin 2025, ou de la date de notification au titulaire si ultérieure, et reconductible tacitement trois (3) fois. Chaque reconduction est d’une durée de douze (12) mois. La durée du marché ne peut pas excéder quatre (4) ans.

Le pouvoir adjudicateur peut, sans besoin de justification, décider de ne pas reconduire le marché. Dans ce cas, il notifie sa décision au titulaire avec un préavis de deux (2) mois avant l’expiration de la période. En cas de non-reconduction, le titulaire ne peut pas prétendre à une indemnité financière. Le titulaire demeure alors engagé jusqu’à la fin du marché.

III.4 Montants du marché / avance

*III.4.1 – Montant du marché*

Le marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de deux millions cinq cent mille euros hors taxes (2 500 000 € H.T.).

Le montant estimé du marché est d’un million d’euros hors taxes (1 000 000 € H.T.) sur toute la durée du marché.

La TVA est appliquée au taux légal en vigueur au jour de la facturation.

Le prix est réputé complet et comprend tous les frais nécessaires pour l’exécution du contrat, ainsi que l’ensemble des frais de gestion, reproduction et envoi des livrables et de déplacement des intervenants et charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation.

*III.4.2 Avance*

Sauf s’il y renonce expressément, le titulaire a droit au versement de l’avance dans les conditions prévues aux articles L.2191-2 et R.2191-3 et R.2191-5 à R.2191-10 et R.2191-15 à R.2191-19 du Code de la commande publique. Le titulaire précise son choix :

J’accepte de bénéficier de l’avance ;

Je renonce au bénéfice de l’avance.

III.5 Compte bancaire à créditer / RIB

Les sommes dues au titre du présent marché sont libérées par virements au compte ouvert dont le RIB est annexé par le titulaire au présent document.

En cas de groupement, les RIB de tous les membres du groupement doivent être annexés au présent document.

• Modification des coordonnées bancaires

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d’exécution du marché, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier et fournir le RIB correspondant à l’attention du service en charge du suivi contractuel et administratif coordinateur du marché soit à l’intention de l’interlocuteur principal du marché pour la DAP désigné dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

**IV -OBLIGATIONS LÉGALES ET ENGAGEMENT**

Après avoir pris connaissance du CCAP et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles R2143-7 à R2143-10 du code de la commande publique ; ainsi que les documents à l’article D.8222-7 du code du travail avant la signature du marché par la DAP et à renouveler leur production tous les six (6) mois jusqu’à la fin d’exécution du marché,

Et après avoir fourni, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées, dans les conditions ci-après définies,

Déclare n’avoir pas fait l’objet d’une interdiction de concourir,

La période de validité d’une offre présentée par un candidat est de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Je m’engage ou j’engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions du marché et de ma proposition, à exécuter les prestations demandées conformément aux stipulations contractuelles.**

**Attestations sur l’honneur**

Je, soussigné ………………………………………………………………………………………… (Nom du signataire), sous peine de résiliation du marché, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du présent marché et des documents de la consultation et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficulté des prestations à effectuer,

***SI L’ENTREPRISE EST ETABLIE EN FRANCE :***

- Atteste sur l’honneur avoir déposé auprès de l’administration fiscale à la date de la présente attestation, l’ensemble des déclarations fiscales obligatoires,

- Atteste sur l’honneur que le travail sera réalisé pas des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-2, R.3243-1 (bulletin de salaire), et L.1221-10 (déclaration nominative préalable d’embauche) du Code du travail,

- Atteste sur l’honneur que[[2]](#footnote-2):

Je / la société que je représente n’emploie pas des salariés étrangers.

Je / la société que je représente emploie des salariés étrangers.

Dans cette hypothèse, je / la société que je représente remettra la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l’autorisation de travail prévue à l’article L.5221-2 du Code du travail avant la signature du marché par la DAP.

La liste devra être établie dans les conditions prévues à l’article D.8254-2 du Code du travail et précisera pour chaque salarié :

- sa date d’embauche,

- sa nationalité

- le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail.

***SI L’ENTREPRISE EST ETABLIE à l’étranger :***

- Atteste sur l’honneur que je / la société que je représente fourni aux salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l’article R.3243-1 du Code du travail ou des documents équivalents,

- Atteste sur l’honneur que[[3]](#footnote-3) :

Je / la société que je représente ne détache pas des salariés sur le territoire français pour l’exécution du marché.

Je / la société que je représente détache des salariés sur le territoire français pour l’exécution du marché.

Dans cette hypothèse, je / la société que je représente remettra la liste nominative des salariés détachés en application de l’article D.8254-3 du Code du travail avant la signature du marché par la DAP.

La liste devra être établie dans les conditions prévues aux articles D.8254-3 et D.8254-2 du Code du travail et précisera pour chaque salarié :

- sa date d’embauche,

- sa nationalité

- le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail.

M’engage, si le marché m’est attribué, à fournir les documents listés aux articles R2143-7 à R2143-10 du code de la commande publique et à l’article D.8222-7 du code du travail avant la signature du marché par la DAP et à renouveler leur production tous les six (6) mois jusqu’à la fin d’exécution du marché.

|  |  |
| --- | --- |
| **Signature de l’entreprise** | **Signature du représentant du Pouvoir adjudicateur** |

1. A renseigner par le titulaire. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cocher la case concernée [↑](#footnote-ref-2)
3. Cocher la case concernée [↑](#footnote-ref-3)